

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

de l'Institut de création artistique et de recherche en infographie (ICARI inc.)

Deuxième rapport d'évaluation

2 septembre 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

1. Introduction

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages de l'Institut de création artistique et de recherche en infographie (ICARI) a déjà fait l'objet d'un examen par la Commission en septembre 1998. Au terme de cette évaluation, la politique avait été jugée insatisfaisante et l'Institut avait été invité à y apporter des ajouts et des modifications majeures. En juin 1999, le Collège a transmis une version de sa politique révisée en tenant compte du rapport d'évaluation de la Commission.

2. Évaluation de la politique révisée

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué cette version révisée de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages d'ICARI lors de sa réunion tenue le 2 septembre 1999. Cette évaluation a été réalisée conformément au cadre de référence de l'évaluation des PIEA, publié en janvier 1994. Elle a porté sur l'ensemble des modifications apportées à la politique, en particulier sur les éléments relatifs aux recommandations formulées dans le rapport adopté par la Commission.

Dans sa nouvelle version de politique, le Collège répond, dans l'ensemble, aux recommandations de la Commission. Il en résulte une politique complète dans laquelle les composantes sont formulées avec davantage de clarté. De plus, elle est adaptée aux caractéristiques de l'établissement.

2.1 Suites apportées aux recommandations de la Commission

La Commission avait formulé quatre recommandations portant sur l'évaluation des apprentissages, la conformité au RREC, l'autoévaluation de la politique et, enfin, sa diffusion. Dans le cas de chaque recommandation, l'Institut a apporté les modifications requises. En effet, de façon à mieux encadrer les pratiques d'évaluation des apprentissages, l'établissement a précisé les objectifs de la politique, les buts de l'évaluation, les critères d'évaluation et l'approche pédagogique particulière à ICARI. La politique indique notamment que les critères d'évaluation doivent tenir compte de la finalité du programme et des exigences de la profession. Les chapitres portant sur l'approche pédagogique, la politique d'évaluation et l'évaluation traitent des particularités de l'évaluation dans un contexte de création. On justifie par exemple le recours à une grille d'évaluation applicable à tous les cours.

La politique révisée est conforme aux diverses exigences du RREC, notamment celles portant sur la sanction des études. Elle comprend aussi un chapitre portant sur l'autoévaluation de la politique, qui prévoit la périodicité de cet examen ainsi que le recours à deux critères d'évaluation, soit la «conformité à la réglementation» et l'«efficacité par rapport à l'application de la politique pour garantir la qualité de l'évaluation des apprentissages». De plus, la politique est consolidée en un seul document auquel est annexée la grille d'évaluation utilisée par les professeurs. La Commission invite l'établissement à rendre ce document disponible aux intéressés, en particulier aux professeurs et aux étudiants.

2.2 Autres suites apportées au rapport de la Commission

La Commission avait également formulé une suggestion sur l'équivalence et deux commentaires portant respectivement sur le souci d'équité entre les évaluations et sur le partage des responsabilités. Le chapitre portant sur l'équivalence, la substitution et la dispense est conforme au RREC. L'un des objectifs de la politique est de «garantir aux étudiants l'équité dans l'évaluation des apprentissages». Enfin, le partage des responsabilités a été revu, notamment en énumérant les responsabilités des professeurs et celles des étudiants.

3. Conclusion

La Commission considère maintenant que la PIEA de l'Institut de création artistique et de recherche en infographie (ICARI) est **entièrement satisfaisante**. Elle estime que celui-ci s'est doté d'une politique qui devrait conduire à des évaluations de qualité.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Recherche et analyse : Paul Vigneau, agent de recherche